

Rapport relatif à la prise en compte des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG)

Exercice 2022

ESG 2022

Validé par le Conseil d'administration du 22 juin 2023

MCEN 22, rue de l'Arcade – 75397 PARIS cedex 08
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité
SIREN 784 338 618 – Agréée le 23 avril 2003 (arrêté n°2003-804)

SOMMAIRE

Préambule	3
A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	4
A.1. Résumé de la démarche	4
A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte	6
A.3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion	6
A.4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci	6
B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (FDR)	9

Préambule

La Mutuelle des Clercs et Employés de Notaire mutuelle (MCEN) est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité et relève du dispositif solvabilité II mentionné au code de la mutualité.

La MCEN est inscrite au SIREN sous le numéro 784 338 618. Elle est agréée pour pratiquer les opérations d'assurance pour les branches :

- Accident (1)
- Maladie (2)
- Vie - Décès (20)

La MCEN est l'acteur mutualiste de référence pour l'assurance et la gestion du risque santé complémentaire des Clercs et Employés de Notaire, actifs ou retraités.

De plus, en lien avec ses agréments « vie », la MCEN est également soumise à des obligations réglementaires nouvelles, notamment celles destinées à renforcer la bonne prise en compte dans le fonctionnement de la Mutuelle des critères ESG, critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance.

Les éléments à renseigner dans le rapport ESG sont détaillés dans le décret n°2021-663 du 27 mai 2021 qui a modifié l'article D553-16-1 du Code monétaire et financier.

D'après les seuils identifiés dans l'instruction 2022-I-24 de l'ACPR publiée en décembre 2022, la MCEN n'est soumise, sur l'exercice 2022, qu'à la partie « Démarche générale de l'entité » de l'article 29 LEC, ainsi qu'à l'annexe E concernant la matrice de correspondance.

Les autres parties du rapport ESG concernent les entités avec un encours ou un total bilan supérieur à 500 millions d'euros.

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

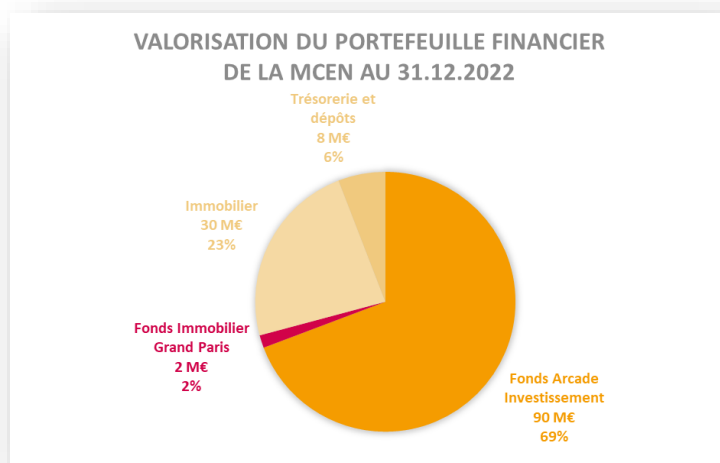
« ESG » est un sigle utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

- Le critère environnemental tient compte de la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux ;
- Le critère social prend en compte la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, la chaîne de sous-traitance et le dialogue social ;
- Le critère de gouvernance vérifie l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

La MCEN estime que les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) peuvent influencer sur la performance à long terme de ses placements et participent au développement équilibré et responsable de l'économie.

La mutuelle, part son éthique et ses valeurs de solidarité, met en place, progressivement, les bases qui lui permettront de tenir compte, sur son portefeuille financier, de ces critères dans le choix de ses partenaires et titres dans lesquels elle investit. La MCEN n'a pas vocation à utiliser des outils spéculatifs, et souhaite favoriser l'économie réelle dont l'économie sociale est partie prenante.

Au 31/12/2022, les placements de la MCEN sont regroupés en 4 parties :



Le fonds **Arcade Investissements**, représentant plus des 2/3 de nos actifs, est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques au sens de l'article 6 du règlement SFDR.

Dès 2022, nous avons fait le choix de mettre en place une analyse ESG du fonds Arcade Investissements. L'analyse porte sur le portefeuille d'actifs cotés et elle concerne l'exposition actions et taux du portefeuille. Il a été défini que ce fonds devait être comparé à l'indice composite suivant :

- 60% Bloomberg Barcap Euro Aggregate
- 40% MSCI EMU

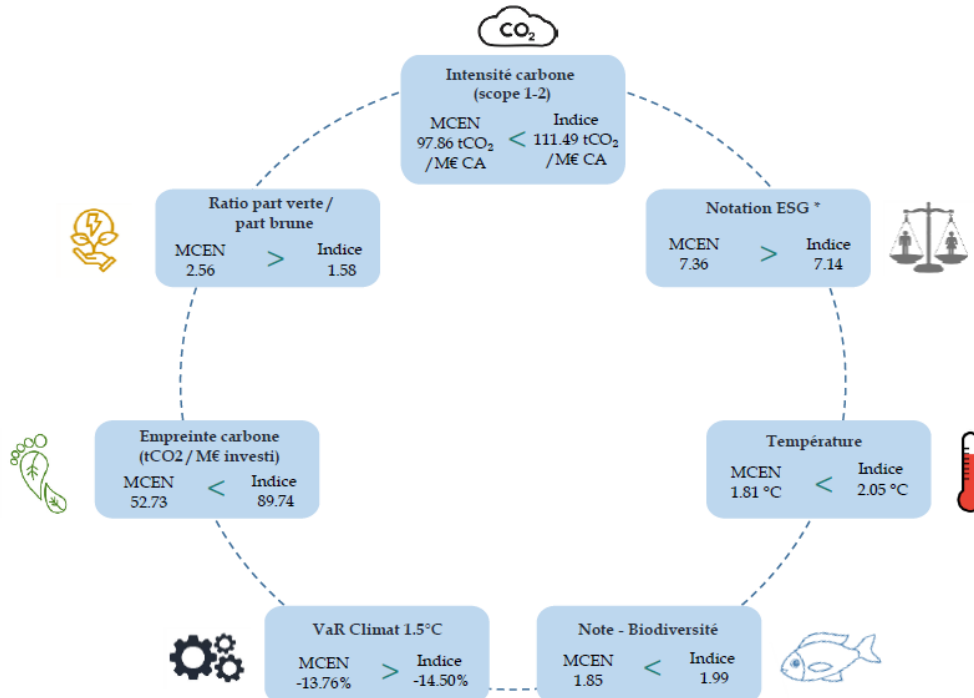
Notation ESG

	MCEN	Indice	Différence
Rating ESG	AA	AA	
Note Qualité ESG	7.36	7.14	+ 0.22
Actions	7.51	7.84	- 0.33
Taux	7.02	6.66	+ 0.36

Au 31/12/2022, la note Qualité ESG* moyenne du fonds Arcade Investissements est de 7,36 contre 7,14 pour notre indice composite de référence.

D'un point de vue technique, 74,5% de l'encours portefeuille a été analysé. Parmi ces encours analysés, 88,3% avaient une notation ESG, soit 65,8% de l'encours total du portefeuille Arcade Investissements.

Synthèse des résultats - Portefeuille global



A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

La MCEN informe ses adhérents et ses prospects de sa politique en matière de durabilité par la publication annuelle de ce rapport ESG sur son site mcen.fr.

Ce rapport est validé par le Conseil d'administration avant sa diffusion sur le site de la Mutuelle et sur le portail Onegate de l'ACPR.

A partir de l'exercice 2023, un volet sur les objectifs ESG sera intégré dans le SFCR.

A.3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

La MCEN a changé, début 2023, le gestionnaire de son fonds Arcade investissements au profil de Rothschild & Co. Ce fonds est un fonds de fonds, Rothschild & Co sélectionnera les fonds et la MCEN les validera en tenant compte notamment du profil ESG des fonds.

La MCEN peut suivre de manière mensuelle le profil ESG des fonds du fonds Arcade Investissements grâce à un reporting ESG mensuel mise en place par Rothschild & CO depuis avril 2023.

A.4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

La MCEN est membre de la FNMF. La Mutualité Française siège au Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) qui représente l'économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics. Les missions principales du CSESS sont de définir une stratégie nationale de développement de l'économie sociale et solidaire, d'améliorer l'articulation entre les réglementations et les représentations assurées par l'économie sociale et solidaire à l'échelon national et à l'échelon européen.

La Mutualité Française est membre fondateur de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, opérationnelle depuis janvier 2015. Acteur majeur et historique de l'économie sociale et solidaire, elle a entre autres pour vocation de représenter les acteurs du secteur auprès des pouvoirs publics, français et européens.

MCEN délègue la gestion de son fonds Arcade Investissements à Rothschild & Co, qui s'est construit depuis 2011 une démarche d'investisseur responsable, date à laquelle ils sont devenus signataires des Principes pour l'Investissement Responsable édictés par l'ONU.

Leur processus s'est enrichi depuis 2011 :

- Tout d'abord en termes d'outils à leur disposition : ils ont mis en place une politique de vote qui favorise les principes d'investissement responsable en 2011, développé leur premier outil de notation des portefeuilles sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ("ESG") en 2012 et commencé à travailler sur l'intensité carbone de leurs portefeuilles en 2015.
- En termes de classes d'actifs couvertes : les actions, les obligations, les convertibles, les fonds de multigestion classiques et plus récemment les produits structurés,
- En termes de lignes de métiers et de pays impliqués au niveau du groupe : les métiers de la gestion d'actifs, les activités de Banque Privée et également les activités non cotées, signe de l'importance croissante portée par leur Direction à ces sujets.
- En termes de produits avec le lancement en 2019 de la gamme 4Change : des stratégies dédiées à des thématiques durables spécifiques (enjeux sociétaux ou environnementaux, défis climatiques et émissions carbone) reposant sur des processus ISR exigeants en matière d'exclusion, de sélection et d'engagement en ligne avec la thématique du fonds. En 2021, ils ont lancé leurs premiers fonds "OPAL 4Change", fonds de multigestion traditionnelle.

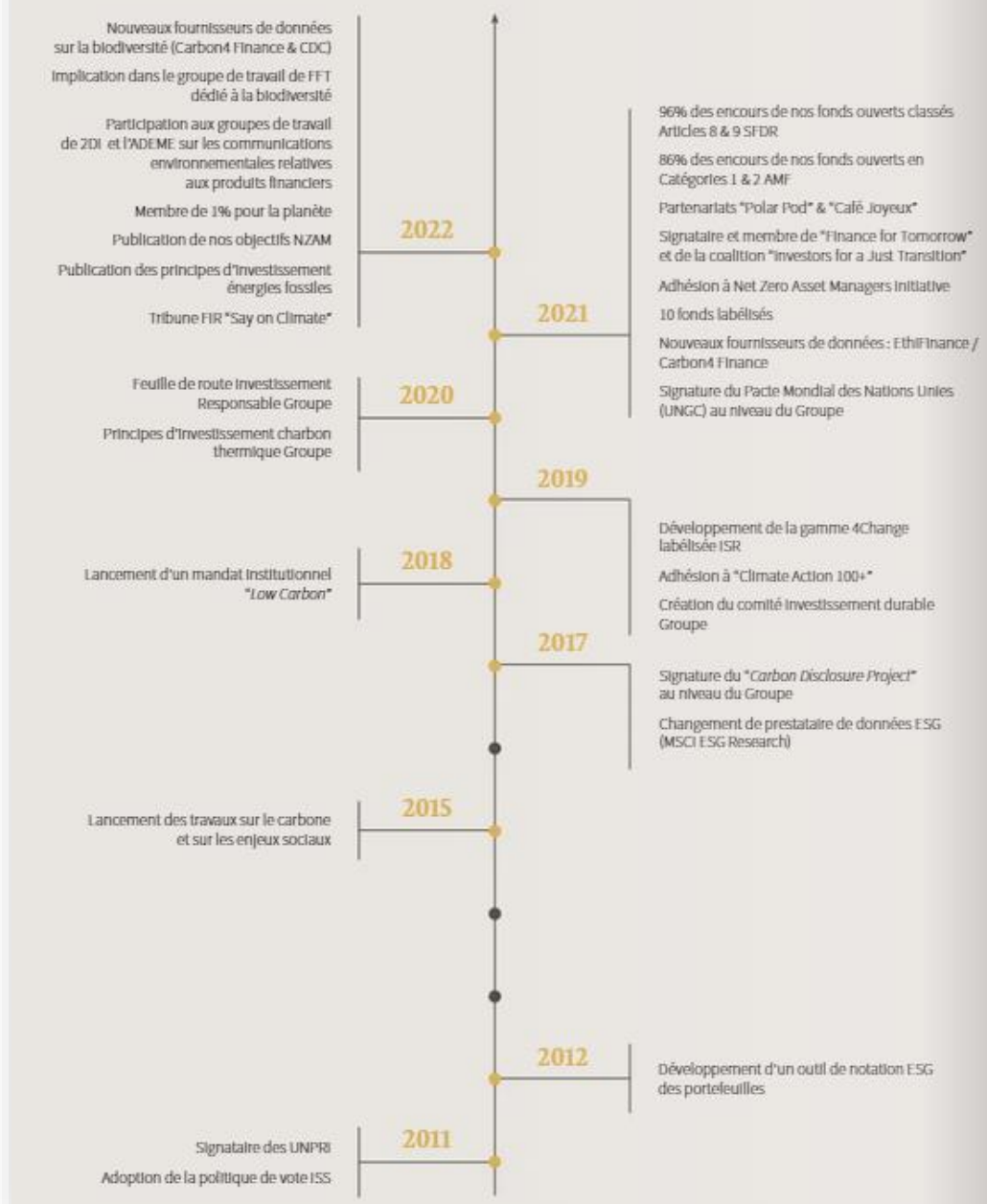
Depuis ses débuts, leur démarche repose sur deux piliers complémentaires :

- L'intégration des enjeux de durabilité dans l'analyse financière est au service de leur gestion de conviction : elle permet de compléter leur grille de lecture via l'intégration de critères ESG,
- Leur politique d'engagement leur permet d'avoir un impact sur les sociétés de leur univers investissable.

Bien évidemment leur connaissance renforcée des sociétés sur les aspects ESG leur permet de bâtir un dialogue plus constructif avec les dirigeants qu'ils rencontrent.

Plus particulièrement sur leur expertise en architecture ouverte, ils intègrent les enjeux de durabilité dans les questionnaires de due diligence, et ils mettent en œuvre une politique d'engagement et de dialogue avec les sociétés de gestion des fonds dans lesquels ils sont, donc nous sommes investis ou souhaitons investir.

Plus de 10 ans d'intégration des enjeux de durabilité



* Rothschild & Co - Asset Management Europe

La MCEN s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue en matière de risques liés à l'environnement en garantissant la qualité, la liquidité et la rentabilité de ses investissements en adéquation avec les exigences des critères ESG et des normes solvabilité.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

La classification SFDR concerne 92 M€ d'encours au 31/12/2022.

ISIN	Libellés	Poids	Note ESG	SFDR
FR0013235207	ARCADE INVESTISSEMENTS	97,8%	AA - 7,36	6
LU2015228385	MIRABAUD PRIVATE ASSETS S.C.A. SICAV-SIF – MIRABAUD GRAND PARIS - Class B	2,2%	NR	9

Ces notes se basent sur les expositions actions (*actions en direct, dérivés sur actions et OPC actions*) et taux (*obligations en direct, OPC obligataires, titres de créances négociables, dérivés sur taux, dérivés sur change, OPC monétaires et liquidités*) du portefeuille. Les critères pris en compte sont multiples : environnement, ressources humaines, droits de l'homme, engagement sociétal, comportement sur les marchés, gouvernance d'entreprise... Cette notation s'appuie sur les travaux de recherche et les notations ESG établis par MSCI ESG Research.

La colonne « SFDR » correspond à la classification des produits financiers (articles 6, 8 ou 9) selon le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).